**Explications des votes des élus n’appartenant pas à la majorité**

**lors du Conseil Municipal du 29/06/22**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Pour information** : les élus n’appartenant pas à la majorité n’ont été convié à aucune réunion préparatoire du conseil municipal.

**! IMPORTANT !**

**Depuis plusieurs mois, nous nous trouvons confrontés à une situation très grave qui nous obligent à refuser de participer à certaines délibérations.**

**Nous vous rappelons que le refus de vote s’exprime, entre autre, pour désigner un simulacre de démocratie (en refusant de s’exprimer sur un sujet que l’on a pas pu travailler en amont faute d’un délai suffisant pour que le sujet soit étudié correctement mais qui est malgré tout mis au vote).**

**1/ Approbation PV de la séance du 14/04/22**

Voilà 2 ans que nous expliquons à M. le Maire et sa majorité que le compte-rendu ne doit pas être voté. Nous avons adressé différents courriers à ce sujet, entres beaucoup d’autres, à la sous-préfecture. Il semblerait que nos demandes de mises en conformité à la loi ait été enfin entendu de toutes parts puisque le compte rendu a disparu des votes !

En ce qui concerne le procès-verbal de la séance, nous avions constaté qu’il comprenait de nombreux oublis et erreurs. Nous avons adressé une proposition de modification à la mairie.

Malgré tous les oublis et erreurs, la majorité a préféré rejeté notre proposition ! On se pose légitimement une question : étaient-ils bien présents lors de la séance ou présentent-ils un syndrome particulier qui leur fait oublier la vérité ?

Bien entendu, nous votons CONTRE ce PV purement et simplement FAUX.

**2/ Décisions du maire**

Pas de vote.

**3/ Attribution subvention US AUTAN**

Nous connaissons l’importance des subventions pour la survie de nos associations.

En mars dernier nous avons souhaité savoir de quelles manières étaient attribuées les subventions aux associations et avons demandé s’il existait un règlement d’attribution. Pour toute réponse, nous avons eu :

Sur l’existence d’un règlement d’attribution des subventions, le maire nous explique qu’il n’existe pas de règlement mais qu’il s’agit d’une discussion entre « des gens » qui ensuite vote les décisions.

En conséquence et comme pour toutes les autres associations, nous REFUSONS DE PARTICIPER AU VOTE. (Cf. encadré ci-dessus ! IMPORTANT ! ).

**4/ Attribution subvention association extérieure**

A aucun moment il ne nous a été proposé d’exprimer notre choix parmi les associations ayant présentées des demandes.

Compte tenu des courriers adressés par les 5 associations, seule « Les Restos du Cœur » mettait en avant son implication directe pour des viviérois , notre choix s’était donc porté pour elle.

Nous votons CONTRE l’association proposée.

**5/ Tarification Fosse + Concession cimetière**

Considérant l’inflation économique actuelle et la volonté de respecter l’équilibre budgétaire, nous votons POUR.

**6/ Classement de chemins ruraux en voies communales et mise à disposition de la communauté de communes**

Ce classement respectant la loi en vigueur et la voirie relevant de la compétence de la CCSA, nous votons POUR.

**7/ Convention avec l’établissement public foncier Occitanie**

Vu l’importance de ce projet pour notre commune, nous avons demandé qu’une réunion d’information avec toutes les parties prenantes soit organisée et que dans cette attente, le vote soit reporté. **REFUSÉ** !. M. le maire prônant perpétuellement une volonté de transparence, nous nous étonnons de ce refus.

Malgré les questions que nous avons posés durant la séance, nous n’avons pas d’explications claires sur ce qui est prévu, nous estimons que le risque financier actuel est trop important et enfin, sachant qu’il s’agit d’un engagement pour 8 années, nous votons CONTRE.

**8/ Tarification branchement sur le réseau d’assainissement collectif**

Le budget assainissement étant nouvellement soumis à TVA, nous votons POUR.

**9/ Dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes dans la fonction publique**

Nous nous réjouissons de la mise en place de ce dispositif et de sa gestion part le Centre de Gestion du Tarn, nous votons POUR.

**10/ Recrutement de 4 agents contractuels sur emplois non permanent pour accroissement saisonnier d’activité**

Comme chaque été, nous votons POUR.

**11/ Modification du règlement intérieur**

S’agissant d’une mise en conformité à la loi, nous votons POUR.

**12/ Adressage dénomination d’une voie**

Nous votons POUR.

**13/ Divers**

Réponses à nos questions :

1. Demande de mise en place d’un second bureau de vote :

Pour information, Viviers compte environ 1500 électeurs et le code électoral conseille 1 bureau de vote pour 800 à 1000 électeurs. De plus, M. le maire ne cesse de nous promettre un accroissement important de notre population (arrivée de l’autoroute, …etc).

Nous sommes donc très étonnés du refus de M. le maire.

Sans parler de l’excuse fallacieuse d’un repas organisé par une association dans une autre salle (La marquisette) ! Pourquoi ne serait-ce pas la faute au vol de cigognes au-dessus de la salle Fonségur ?

1. Dispositif de soutien aux familles pour faire face aux violences intra-familiales :

Nous allons contacter le Centre de Gestion du Tarn et vous tiendrons informé de leur retour.

1. Mail de M. Hervier :

Nous avions constaté que le mail de M. Hervier n’était pas « polémique » et nous espérons bien que la réponse de M. le maire ne l’était pas non plus ! Pour autant, nous ne savons toujours pas pourquoi les élus n’en étaient pas destinataires. Transparence ou pas ? Peut-être « démocrature » ?

1. Adressage :

Une question que nous n’avions pas posée : pourquoi l’entreprise ne pose les plaques que sur une partie du territoire ? et laquelle ?

Intervention de Daniel Montagné : Comme pour Mme BARBERI en décembre dernier, M. le maire s’est autorisé à parler de la vie privée de M. Montagné. Rappelons encore une fois que la fonction de maire donne beaucoup de pouvoir mais pas celui d’attenté à la vie privé d’autrui ! Une mauvaise habitude qui, nous l’espérons, devrait se perdre.